

OBS N° 3

Monsieur Vincent PIERI

Château des Bratonnieres

• Nous demandons à ce que les chênes et autres arbres constituant l'allée au sud du manoir et le reliant à la D. 857 soient réclassés et fassent à nouveau l'objet d'une protection au titre de L. 151 - 23 du code de l'urbanisme.

• Nous demandons par ailleurs à ce que l'entiereté du bois nous appartenant soit classé en
Espaces boisés classés